

Michaël Fuks
Rue du Grand-Pré 70
1202 Genève
+41 (0) 78 / 611 33 37
IDE : CHE – 457.154.772

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CDG)

En vigueur au 8 juillet 2025

Prestataire : Michaël Fuks, exploitant en raison individuelle sous l'enseigne **Rivernight Events Solutions**

IDE : CHE-457.154.772

E-mail : info@rivernightevents.com — **Téléphone :** 078 611 33 37

Site internet : www.rivernightevents.com

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des prestations proposées par Rivernight Events (ci-après « le Prestataire ») à ses clients (ci-après « le Client »), qu'il s'agisse de particuliers ou de professionnels, dans le cadre de l'organisation, la coordination, la régie technique, la location de matériel, la décoration ou toute autre prestation liée à des événements privés ou professionnels (mariages, soirées d'entreprise, anniversaires et autres célébrations).

Toute commande, réservation ou signature de devis implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout document du Client, sauf accord écrit et préalable du Prestataire dérogeant expressément à l'une de leurs dispositions.

2. Devis et confirmation de commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis préalable détaillant la nature des prestations, leur durée, le lieu de l'événement et le prix convenu. Le devis est valable 30 jours à compter de sa date d'émission, sauf mention contraire.

La commande n'est considérée comme ferme et définitive qu'à réception, par le Prestataire, du devis signé (ou de la confirmation écrite du Client, notamment par e-mail) accompagné du paiement de l'acompte prévu à l'article 3. Toute prestation supplémentaire demandée après confirmation fera l'objet d'un avenant ou d'une facturation complémentaire.

3. Réservation, acompte et paiement du solde

- Un acompte correspondant à 50% du montant total de la prestation est exigé à la réservation, pour valoir confirmation définitive de la date et de la disponibilité du Prestataire.
- Le solde, soit les 50% restants, est payable le jour même de l'événement, avant le début de la prestation, sauf accord écrit contraire entre les parties.
- Les paiements s'effectuent par virement bancaire aux coordonnées communiquées sur le devis ou la facture, sauf autre moyen convenu entre les parties.

Michaël Fuks

Rue du Grand-Pré 70

1202 Genève

+41 (0) 78 / 611 33 37

IDE : CHE – 457.154.772

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CDG)

En vigueur au 8 juillet 2025

- Tout retard de paiement du solde peut entraîner la suspension immédiate de la prestation par le Prestataire, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Les prix sont indiqués en francs suisses (CHF) et s'entendent, sauf mention contraire, hors frais annexes éventuels (déplacement hors canton de Genève, location de matériel spécifique, heures supplémentaires, etc.), qui seront précisés dans le devis.

4. Annulation par le Client

En cas d'annulation de la commande par le Client, quelle qu'en soit la raison et quel que soit le délai avant la date de l'événement, l'acompte versé reste acquis au Prestataire à titre d'indemnité forfaitaire et ne fait l'objet d'aucun remboursement.

Si l'annulation intervient après le paiement du solde ou après le début d'exécution de la prestation, les sommes déjà versées restent également acquises au Prestataire, sans préjudice de toute somme supplémentaire due au titre des frais déjà engagés ou des prestations déjà réalisées.

Toute demande de report de date sera examinée au cas par cas et reste soumise à la disponibilité du Prestataire ; elle peut donner lieu à des frais complémentaires.

5. Annulation ou modification par le Prestataire

Si le Prestataire se trouve dans l'impossibilité d'assurer la prestation convenue pour un motif qui lui est propre, il en informe le Client dans les meilleurs délais et procède, selon le cas, soit au remboursement intégral des sommes versées, soit à la proposition d'une solution de remplacement (autre intervenant, report de date) acceptée par le Client.

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable d'une annulation ou d'une modification résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 9 ci-dessous.

6. Obligations et collaboration du Client

Le Client s'engage à fournir au Prestataire, en temps utile, toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la prestation (accès au lieu, horaires, contraintes techniques, autorisations éventuelles du lieu ou des autorités compétentes).

Le Client est responsable de l'obtention de toute autorisation requise pour la tenue de l'événement dans le lieu choisi (autorisation du propriétaire ou de l'exploitant des lieux, autorisations administratives, respect des règles de sécurité et de voisinage). Le Prestataire ne saurait être tenu responsable d'un défaut d'autorisation imputable au Client ou au lieu de réception.

Michaël Fuks

Rue du Grand-Pré 70

1202 Genève

+41 (0) 78 / 611 33 37

IDE : CHE – 457.154.772

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CDG)

En vigueur au 8 juillet 2025

En cas de mise à disposition ou de location de matériel par le Prestataire, le Client en est responsable pendant toute la durée de l'événement et s'engage à le restituer en bon état. Toute perte, casse ou dégradation du matériel, non imputable au Prestataire, sera facturée au Client sur la base de sa valeur de remplacement.

7. Responsabilité

Le Prestataire s'engage à exécuter ses prestations avec professionnalisme et selon les règles de l'art. Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée et sera, en tout état de cause, limitée au montant total facturé pour la prestation concernée.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des dommages indirects, ni des conséquences résultant de circonstances extérieures à sa prestation (comportement d'invités, conditions météorologiques, défaillance du lieu de réception, manquement d'un tiers non mandaté par le Prestataire, etc.).

Il appartient au Client de souscrire, le cas échéant, toute assurance utile pour couvrir les risques liés à son événement (responsabilité civile organisateur, annulation, intempéries).

8. Droit de rétractation

Conformément au droit suisse, qui ne prévoit pas de droit de rétractation général pour ce type de prestations de services conclues à distance ou sur devis, les commandes passées auprès du Prestataire sont fermes et définitives dès leur confirmation dans les conditions de l'article 2, sous réserve des dispositions de l'article 4 relatives à l'annulation.

9. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure, notamment : catastrophe naturelle, épidémie, décision des autorités, grève, incendie, ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et extérieur aux parties. Dans un tel cas, les parties se rapprocheront de bonne foi afin de convenir d'un report de la prestation ou des modalités de remboursement applicables.

10. Droits à l'image et communication

Sauf opposition écrite et préalable du Client, le Prestataire est autorisé à réaliser des photographies et vidéos de l'événement dans le cadre de sa prestation et à les utiliser à des fins de communication et de promotion (site internet, réseaux sociaux, portfolio), dans le respect de la vie privée des personnes présentes.

Michaël Fuks
Rue du Grand-Pré 70
1202 Genève
+41 (0) 78 / 611 33 37
IDE : CHE – 457.154.772

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CDG)

En vigueur au 8 juillet 2025

11. Protection des données

Les données personnelles communiquées par le Client sont traitées par le Prestataire conformément à la législation suisse applicable en matière de protection des données (LPD), aux seules fins de gestion de la relation commerciale, de l'organisation de l'événement et de la facturation. Elles ne sont ni cédées ni transmises à des tiers, sauf nécessité liée à l'exécution de la prestation (sous-traitants, partenaires événementiels) ou obligation légale.

12. Réclamations

Toute réclamation relative à l'exécution de la prestation doit être adressée au Prestataire par écrit (e-mail ou courrier), dans un délai de 10 jours suivant la date de l'événement, à l'adresse mentionnée en en-tête des présentes CGV.

13. Droit applicable et for juridique

Les présentes CGV sont soumises au droit suisse, à l'exclusion de tout autre droit. Tout litige relatif à leur validité, leur interprétation ou leur exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux du canton de Genève, sous réserve des dispositions légales impératives applicables aux consommateurs.

14. Dispositions finales

Si l'une des clauses des présentes CGV était déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions resteraient pleinement en vigueur. Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des présentes clauses ne saurait valoir renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Rivernight Events Solutions — IDE CHE-457.154.772